

Conférences

au sujet de votre future rémunération et sur votre déroulement de carrière dès 2019

Assemblée Générale

Mardi 2 Octobre

Salle du Conseil – Hôtel de Rennes Métropole

Les 2 conférences seront animées par Eric DORN, de l'Euro Métropole de Strasbourg, expert des questions statutaires à la Fédération CGT des Services Publics, ayant participé à la négociation.

9 h à 11 h :

LE P.P.C.R.

(Parcours Professionnel Carrières et Rémunération)

Historique, coût du PPCR, pouvoir d'achat, calendrier, position de la CGT

14 h à 16 h :

LE RifSeep

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et Engagement Professionnel)

Textes législatifs, les 2 parties du rifseep : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA), les modalités de versement, les effets négatifs prévisibles du Rifseep...

Le temps de trajet et la participation à cette Assemblée Générale sont autorisés sur le temps de travail.

Le décret n° 85.397 du 03.04.85 et sa circulaire d'application vous donnent le droit de participer à une Assemblée Générale.

Tout agent, titulaire ou non, syndiqué ou pas, peut assister pendant les heures de service, à une Assemblée Générale organisée par l'une des organisations syndicales représentatives des personnels dans la FPT, dans la limite de 6 jours/an, sous condition de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service. Poser la journée ou demie journée 48h ouvrées avant la date de l'AG.